

Lettre de relance concernant une somme due

Par raymondo, le 03/04/2014 à 12:12

voila j ai une somme concernant les frais d une reparation toiture en copropriete que je dois le syndic et le conseil syndical ont decide d envoyer des lettres de relance aux coproprietaire qui doivent de l argent en facturant 25 euros par lettre est ce legal ou non merci de votre reponse

Par pieton78, le 03/04/2014 à 22:35

Bien le bonjour,

La première lettre de relance est gratuite, la deuxième (recommandée) est à la charge du défaillant, le montant doit être indiqué dans le contrat de syndic voté en A-G. Le conseil syndical n'a pas pouvoir de décision.

Par raymondo, le 03/04/2014 à 22:54

ok merci du renseignement bonne journee